



Projet Éducatif De Territoire Plan mercredi 2025-2028

Ville de Millery

Suivi et instruction du PEDT :

Valérie PRETTE, Responsable du pôle Action éducative et Culture
enfance-culture@mairie-millery.fr – 04 72 30 01 78 – 07 71 91 59 97

Élue en charge du dossier :

Céline ROTHÉA

Coordonnateurs :

- Thomas PIZOT, Coordinateur périscolaire maternelle, mairie Millery
- Corentin THEALLIER, Coordinateur périscolaire élémentaire, mairie Millery
- Louise RIVIÈRE, Directrice de l'Accueil de Loisirs, Maison de l'Enfance, des Jeunes et de la Culture



Table des matières

Introduction.....	2
Partie 1 : Diagnostic du territoire.....	3
1. Le territoire.....	3
1.1. Diagnostic local sur la population.....	3
1.2. Zoom sur l'enfance.....	6
1.3. Les investissements.....	7
2. Le public.....	9
2.1. Enfants 3 -12 ans.....	9
2.2. Assurer une continuité entre les structures : de la petite enfance à l'adolescence..	10
2.3. Le Conseil Municipal des Jeunes.....	10
3. Les structures d'accueils.....	11
3.1. Les accueils périscolaires municipaux	11
3.2. Les accueils périscolaire (mercredi) et extrascolaire (petites et grandes vacances) de la MEJC	15
Les autres accueils et activités extrascolaires.....	19
4. La formation des animateurs.....	20
5. Les partenaires.....	21
Partie 2 : Bilan PEDT 2022-2025.....	23
Bilan du PEDT 2022-2025.....	23
N°1 Pilotage et animation du PEDT.....	23
N°2 Assurer la continuité et la cohérence des différents temps éducatifs.....	24
N° 3 Développer la coopération et le partenariat entre les acteurs.....	25
N° 4 Assurer la mise en œuvre d'activités variées de qualité.....	27
Le Bilan du plan mercredi pendant le PEDT 2022-2025 :	30
Perspectives et Améliorations.....	31
Partie 3 : PEDT 2025-2028.....	32
1. Orientation générale.....	32
1. 1 Enjeux.....	32
1.2 Gouvernance.....	32
1.3 Calendrier de renouvellement du PEDT.....	33
2. Nouveau PEDT 2025-2028.....	35
2.1 Méthodologie de construction du PEDT.....	35
2.2 Les valeurs du pedt.....	36
2.3 Les 7 conditions de réussite du Pedt.....	36
2.4 Les 4 objectifs généraux du PEDT.....	37
2.5 Les 11 objectifs opérationnels.....	37
3. Évaluation du PEDT.....	42
Valorisation du PEDT.....	49
Conclusion et remerciements.....	50
ANNEXES.....	51

Introduction

Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** de Millery vise à renforcer la **cohérence et la qualité des actions éducatives** proposées aux enfants de 3 à 12 ans et aux jeunes sur la commune et organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il repose sur une **démarche partenariale** entre la collectivité, la MEJC, les services de l'État et les acteurs éducatifs locaux et s'inscrit dans la continuité des précédents tout en intégrant de nouveaux axes d'amélioration pour répondre aux évolutions des besoins des familles et aux enjeux éducatifs actuels.

Ce projet a pour but de :

- Favoriser la **réussite éducative** et le **bien-être des enfants**.
- Rendre le territoire plus attractif pour les familles.
- Donner accès à des **financements publics**.

Véritable outil de collaboration locale, le PEDT s'organise en **concertation** pour construire une vision commune de l'éducation, identifier les besoins du territoire, mobiliser les ressources existantes, et définir de nouvelles actions. Il reflète l'ambition éducative de la commune de Millery. Il débouche sur un document stratégique fixant les **orientations, objectifs et moyens** d'action.

Les **bases** du PEDT sont :

- Mettre **l'enfant au cœur** des projets.
- Adapter les actions aux **besoins des familles du territoire**.
- Assurer la **cohérence éducative** entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Garantir la **qualité** des activités.
- Renforcer les **partenariats locaux**.
- Développer des **compétences transversales**.
- Mettre en place une **évaluation continue** pour ajuster les actions.

Partie 1 : Diagnostic du territoire

1. Le territoire

Millery est une commune de 4 350 habitants, située à 15 km au sud-ouest de Lyon, membre de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (5 communes, plus de 30 000 habitants), au sein du département du Nouveau Rhône (69).

Le renouvellement du Projet éducatif de territoire de la ville de Millery s'inscrit dans une démarche partenariale et fédératrice, entre les différents acteurs éducatifs : parents d'élèves, enseignants, IEN, services périscolaires communal et associatif – Maison de l'enfance, des jeunes et de la Culture (MEJC), ATSEM, assistantes maternelles, représentants des associations de Millery partenaires, affirmant ainsi la volonté de la commune de mettre l'enfant au cœur du projet.

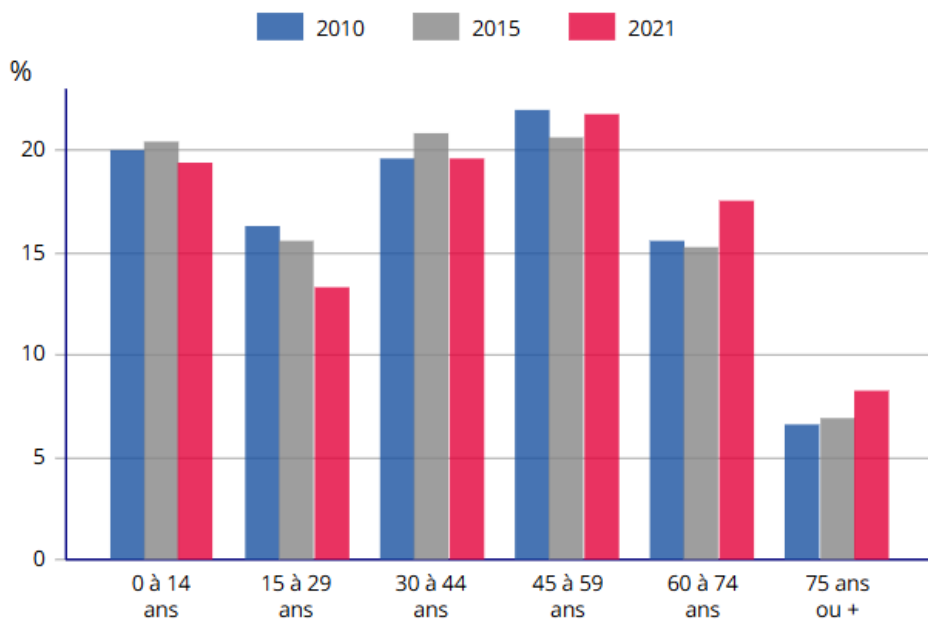


1.1. Diagnostic local sur la population

Population

Millery connaît une population globalement stable sur les 5 dernières années.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Informations sur les familles

Part de couples avec enfants parmi les ménages	32,0%
Part de familles monoparentales parmi les ménages	7,5%
Part de couples avec enfants avec deux actifs occupés parmi les couples avec enfants	78%
Part de familles monoparentales actives occupés parmi les familles monoparentales	83%
Part d'actifs qui travaillent dans la commune	12,7%
Taux de chômage	5,4%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	30 670 €
Nombre d'allocataires	611
Taux de couverture de la population par la Caf	46%
Part d'allocataires à bas revenus	15%
Part de familles avec enfants de moins de 20 ans avec un QF inférieur à 400 €	3%
Part d'allocataires avec une prestation versée au titre de la solidarité-insertion	31%
Part d'allocataires avec une prestation versée au titre de l'Enfance-jeunesse	69%

Revenu moyen par foyer fiscal

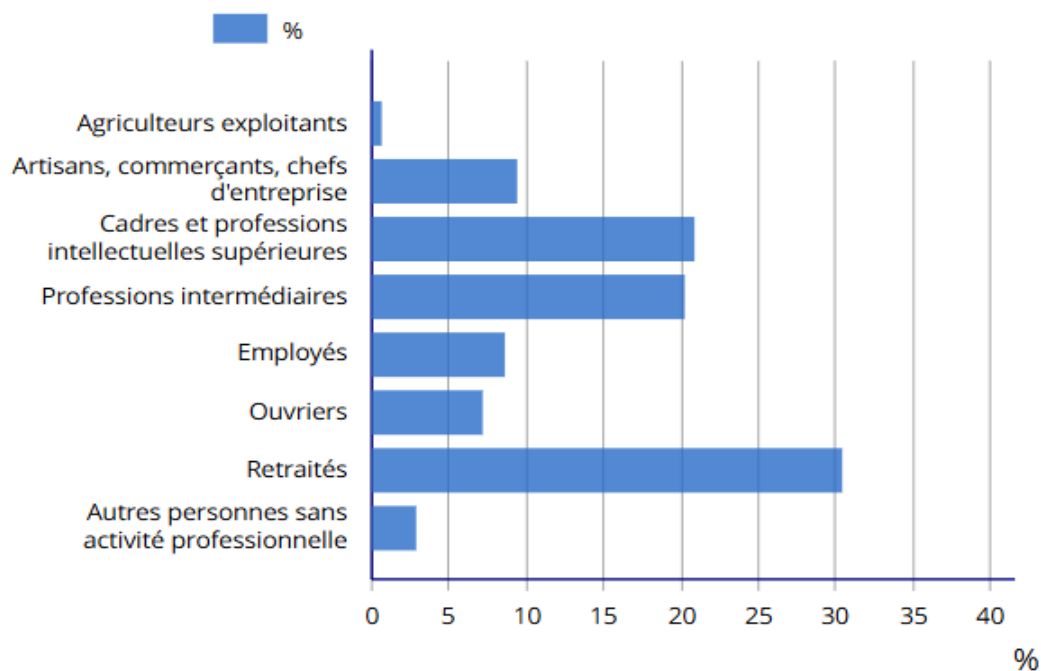


Source : DGFIP, 2023

Revenus moyens des habitants :

- Des niveaux de revenus supérieurs aux moyennes de comparaison.
- 7% des assurés du régime général de la commune sans médecin traitant, soit 254 personnes concernées pour Millery.
- Des dépenses de fonctionnement du CCAS par habitant qui représentent 3€ pour Millery contre 49€ pour l'Auvergne-Rhône-Alpes.

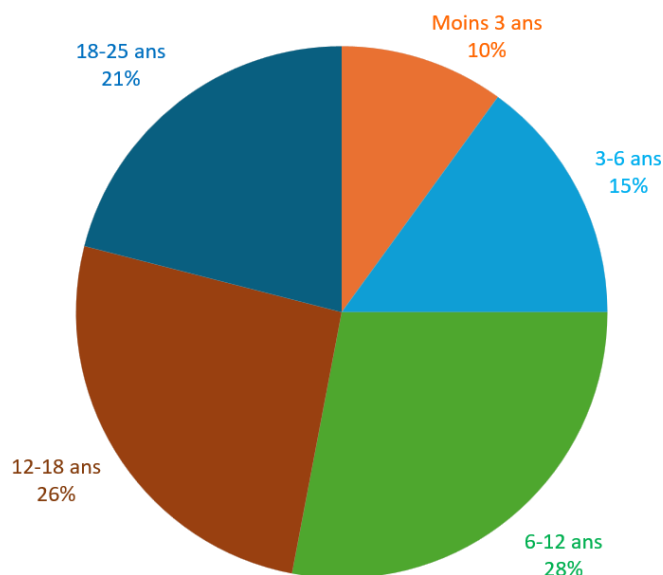
FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

1.2. Zoom sur l'enfance

Répartition par tranche d'âge 0-25 ans



Nombre moyen de naissances en lien avec la fréquentation des écoles

La ville compte une moyenne de 44 naissances par an sur 8 années de 2017 à 2024 avec une forte baisse en 2023.

Evolution des effectifs scolaires

ÉCOLES	2019-2020	2020-2021	Evolution	2021-2022	Evolution	2022-2023	Evolution	2023-2024	Evolution	2024-2025	Evolution
Mil Fleurs	165	182	10%	173	-5%	200	16%	194	-3,0%	201	3,6%
Sentier	142	125	-12%	137	10%	114	-17%	117	2,6%	117	0,0%
St Vincent	128	126	-2%	125	-1%	128	2%	133	3,9%	133	0,0%
Total	435	433	-0,5%	435	0,5%	442	2%	444	0,5%	451	1,6%
Nbre de naissance	46 nés en 2017		50 nés en 2018		41 nés en 2019		47 nés en 2020		52 nés en 2021 43 nés en 2022 31 nés en 2023 52 nés en 2024		

Taux d'effort

Indicateur qui mesure le poids de la dépense pour un accueil de loisirs sur le budget des ménages allocataires. Ce budget est considéré à partir du Quotient Familial.	Préconisation Caf : 0.125%
Taux d'effort moyen Périscolaire par heure	0,140%
Taux d'effort moyen Extrascolaire par heure	0,139%

Participations familiales

Données 2023	Nombre d'heures réalisées (Périscolaire)	Nombre d'heures réalisées (Extrascolaire)	Participation familiale moyenne
Millery - MEJC (Extrascolaire)		32 130	2,85 €
Millery - MEJC (Périscolaire)	25 161		2,67 €
Millery (Périscolaire)	38 185		2,30 €
Total Millery	210 251	182 240	2,05 €

Au titre du Plan mercredi

Données 2022	Au titre du plan mercredi	
	Total des actes droit	Montant droits versés
Millery	3 334	1 488 €

PAI et Accueil des enfants en situation de handicap

Les écoles accueillent des enfants en situation de handicap, toutefois les familles ne communiquent pas systématiquement avec les écoles et les services périscolaire et extrascolaire.

La restauration scolaire et les différents accueils de mineurs montrent une stagnation d'enfants ayant besoin de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec, par exemple, la mise en place de 9 paniers repas quotidiens en 2025.

Le service périscolaire a collaboré avec de 2 p'tits pas pour demain, association de loi 1901 à but non lucratif, créée en janvier 2019 par deux professionnelles de la petite enfance et du handicap dans le but d'œuvrer pour une société plus inclusive :

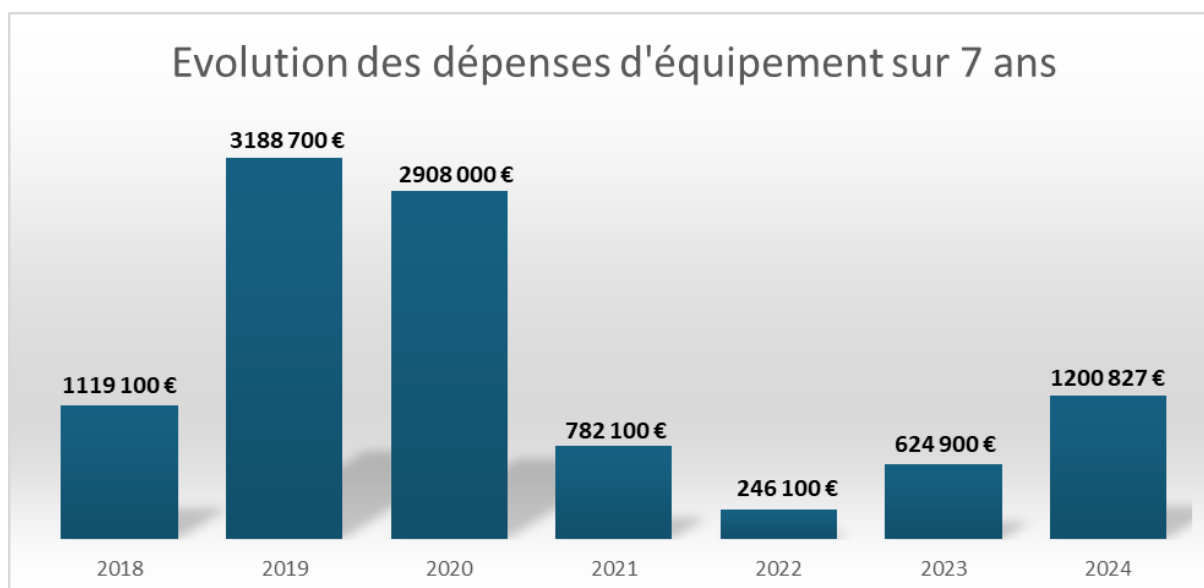


- En permettant aux enfants porteurs de handicap(s) et à leurs familles d'alléger leur quotidien.
- En accompagnant toutes les personnes concernées ou sensibles à la cause du handicap en leur permettant d'appréhender le handicap différemment pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap au sein de la société.
- Elle intervient auprès des animateurs périscolaires de Millery dans le cadre de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap et leur prodigue des conseils.

1.3. Les investissements

Chaque année la commune consacre des dépenses d'équipement pour l'achat de terrains, des constructions, l'aménagement de bâtiments, et notamment pour l'enfance-jeunesse, sur les 5 dernières années :

- La reconstruction complète de l'école maternelle Le Sentier.
- L'agrandissement et la rénovation phonique du restaurant scolaire.
- Le réaménagement du parc Bourchanin et de la place des vignes.
- La réhabilitation des salles communales utilisées par les enfants.
- L'amélioration de l'ergonomie du restaurant scolaire (mobilier).
- La construction de l'aire de loisirs Mill'Arène.



Les éléments de diagnostic présentés ci-dessus sont issus

- *Du diagnostic de territoire mené en collaboration avec la CAF du Rhône (2022) dans le cadre de l'élaboration de la convention territoriale globale (CTG) contractualisée avec les communes de la CCVG.*
- *De l'outil statistique Profil croisé produit par Ithéa Conseil.*

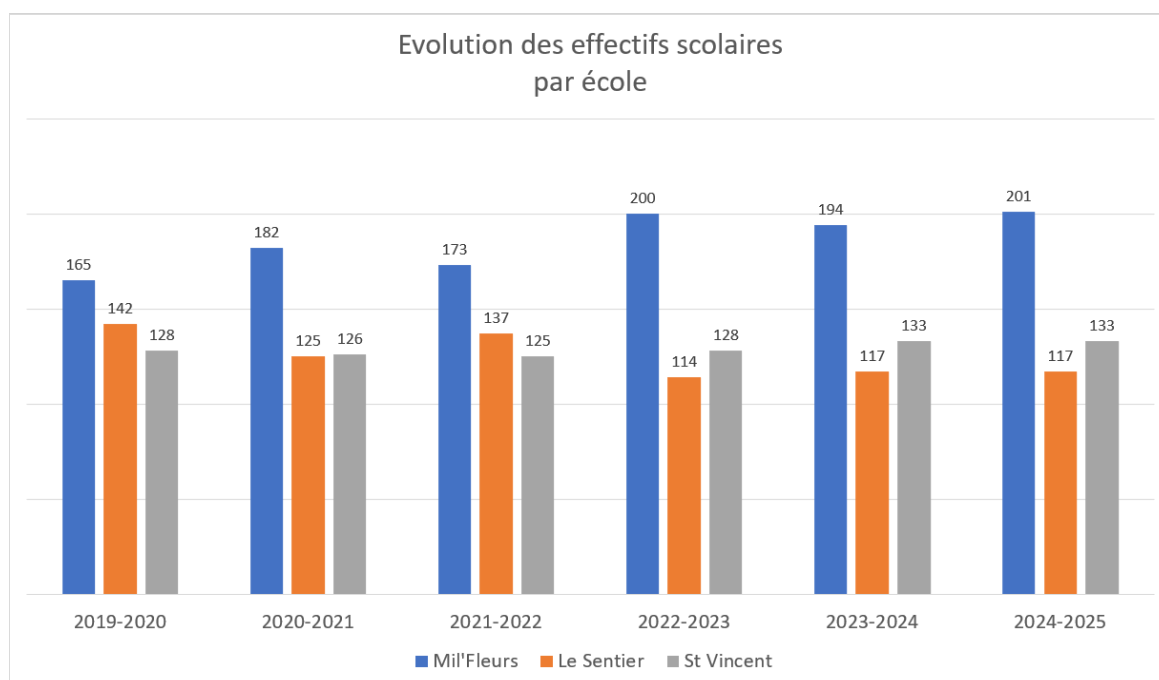
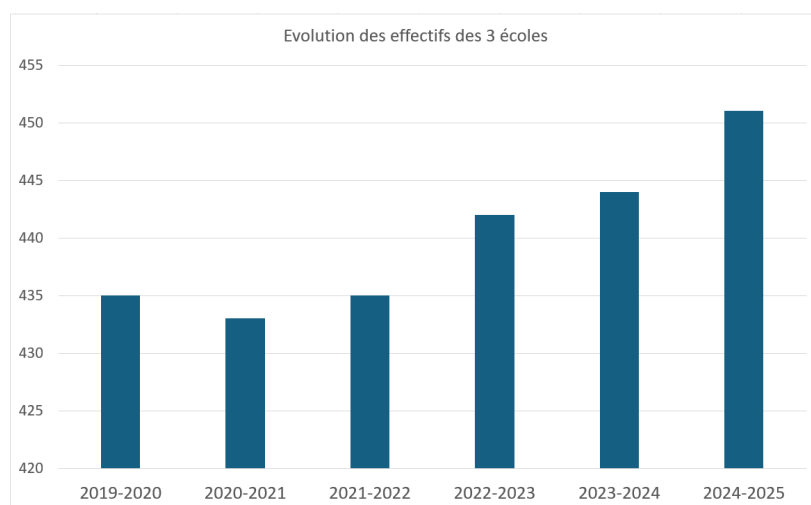
2. Le public

2.1. Enfants 3 -12 ans

Le PEDT de Millery cible prioritairement les enfants de 3 à 12 ans :

- Des 2 écoles publiques : école maternelle du Sentier et école élémentaire Mil'Fleurs.
- De l'école privée St Vincent : maternelle et élémentaire.

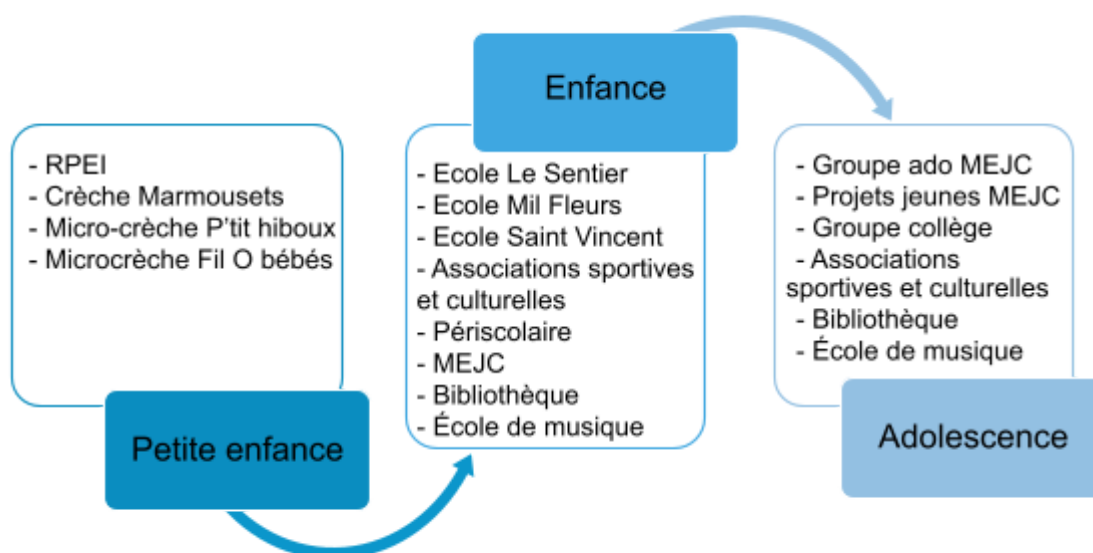
Ce sont près de 453 enfants inscrits dans les 3 écoles Millerotes.



Les effectifs scolaires connaissent une évolution croissante depuis 2022.

2.2. Assurer une continuité entre les structures : de la petite enfance à l'adolescence

La municipalité de Millery veille à ce que le PEDT favorise la mise en place de passerelles avec les publics en amont et en aval.



Des demi-journées découvertes ont aussi été mises en place avec les écoles, les crèches et la MEJC pour favoriser cette continuité éducative.

L'école maternelle du Sentier organise des matinées "Découverte de l'école" les mercredis pour les enfants des crèches à laquelle la MEJC se joint pour la découverte du périscolaire. L'école maternelle du Sentier et l'école élémentaire Mil'Fleurs ont mis en place des temps communs Grande Section / CP tout au long de l'année scolaire pour faciliter cette transition importante dans la vie des enfants.

2.3. Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance locale composée de 14 enfants issus des classes de CM1 et CM2 des écoles Mil'Fleurs et Saint-Vincent. Ce conseil joue un rôle essentiel dans la vie de la commune en servant de relais entre les enfants et la municipalité.

Grâce au CMJ, les jeunes peuvent s'exprimer, faire entendre leurs idées et participer activement à la vie de leur commune. Le conseil permet également de renforcer les liens entre les enfants des écoles publiques et privées, en favorisant la collaboration et l'échange autour de projets communs.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes participent à la création de projets pour améliorer la commune : aménagements, animations, actions solidaires ou environnementales. Ils apprennent ainsi les valeurs de la citoyenneté, de l'engagement et du travail collectif.

Ce dispositif offre aux enfants une véritable première expérience de la démocratie locale, tout en valorisant leurs idées et leur implication dans la vie municipale.

3. Les structures d'accueils

3.1. Les accueils périscolaires municipaux

L'offre périscolaire est gérée par le pôle enfance de la mairie pour les 3 écoles situées sur la commune et par la MEJC les mercredis.

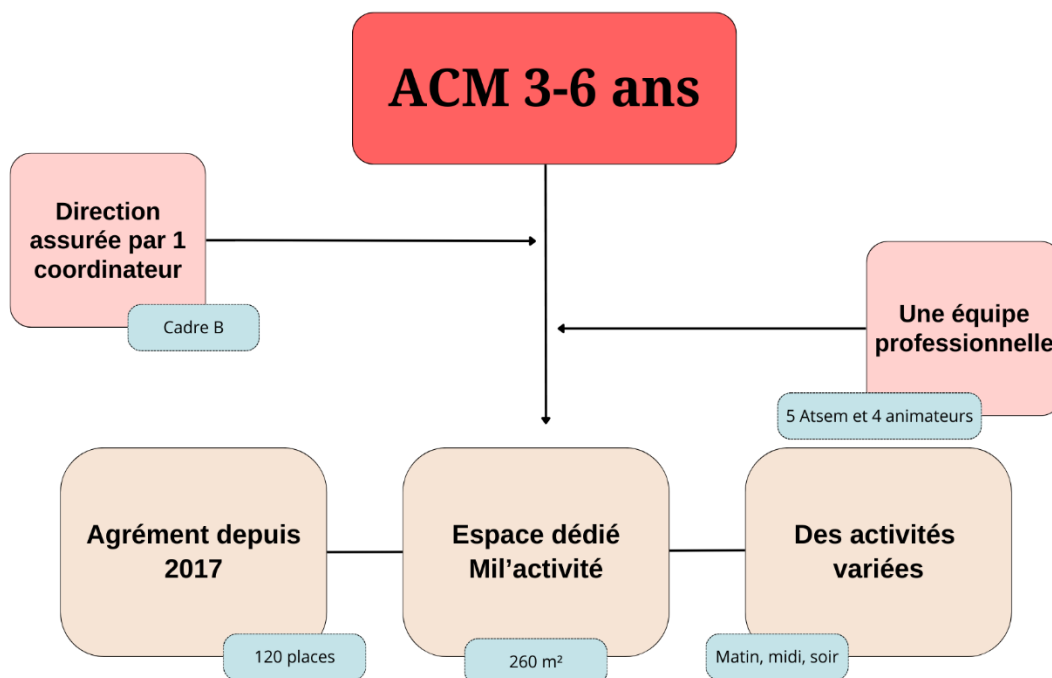
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				

Le projet pédagogique

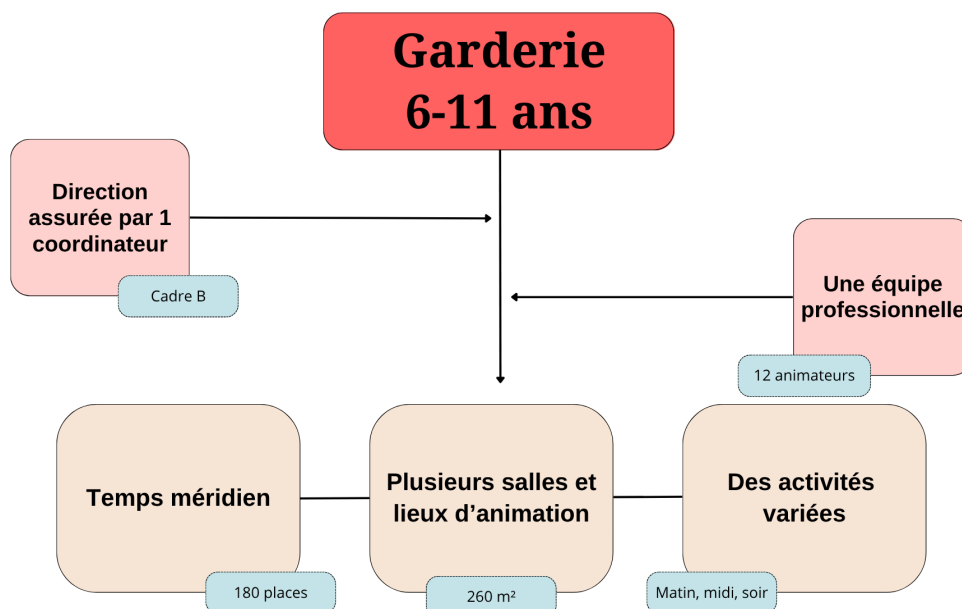
Les coordinateurs périscolaires et la MEJC ont chacun coécrit un projet pédagogique pour les temps périscolaires et extrascolaire, appliqué aux 3 écoles, en lien avec les animateurs périscolaires et en complémentarité avec les projets des écoles, les souhaits des enfants, ceci afin d'assurer une cohérence éducative d'une année sur l'autre.

Ces documents sont disponibles sur les sites de la mairie et de la MEJC ainsi que sur les portails familles pour que les familles puissent prendre connaissance du contenu et des objectifs fixés.

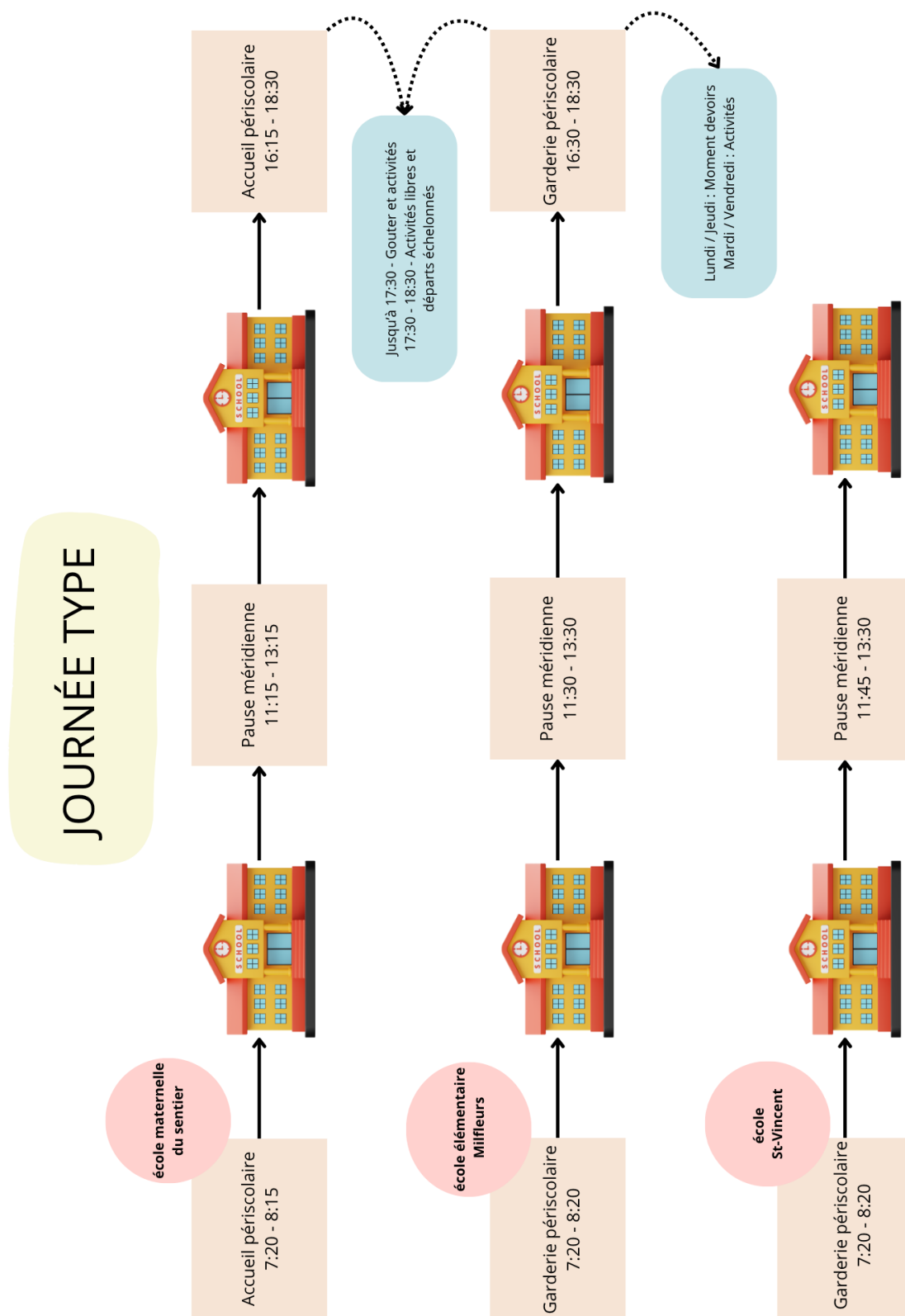
L'ACM des 3-6 ans



Garderie périscolaire des 6-11 ans

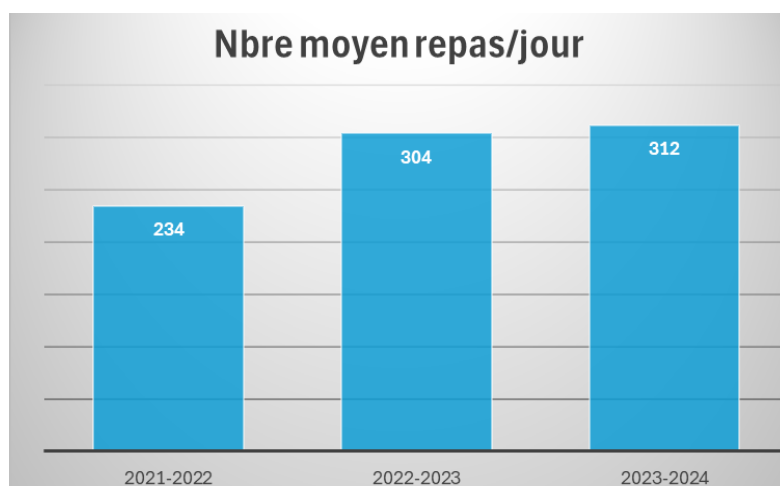


Journée type des enfants en période scolaire



La pause méridienne

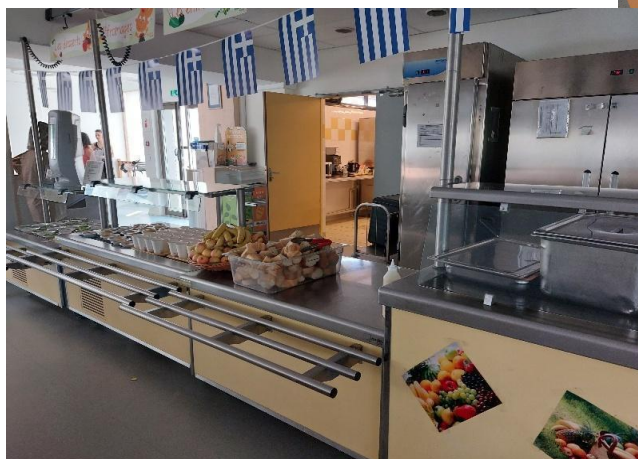
La cuisine est confiée à un prestataire extérieur à la commune dans le cadre d'un marché pluriannuel de 5 ans. Les repas sont préparés sur place dans le respect des normes en vigueur. Cette organisation s'applique à l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires, garantissant ainsi une continuité de qualité dans la prise en charge des enfants. Les effectifs accueillis sur ces temps sont en constante augmentation, avec une hausse de 20 % depuis 2022, particulièrement marquée chez les enfants de maternelle.



Un restaurant délocalisé :
Le restaurant accueille les enfants des 3 écoles.

Le restaurant scolaire est aménagé de la façon suivante :

- Un espace pour les maternelles équipé de tables et chaises hautes. Le service à table est assuré par l'équipe d'animation.



- Un espace élémentaire doté d'un self-service et d'un espace de dérochage pour le débarrassage des plateaux

3.2. Les accueils périscolaire (mercredi) et extrascolaire (petites et grandes vacances) de la MEJC

La MEJC est une association « loi 1901 » issue des mouvements d'éducation populaire. Elle existe depuis 1975.

Elle propose un accueil de loisirs agréé par la SDJES pour 120 enfants (40 maternels et 80 au-delà de 6 ans), se déroulant dans diverses salles mises à disposition par la municipalité.

La MEJC dispose d'un projet pédagogique et des passerelles sont créées entre les temps périscolaires, extrascolaires et le temps de l'école pour développer un parcours éducatif cohérent pour l'enfant et répondre aux objectifs du PEDT-Plan Mercredi.

La MEJC organise également des manifestations tout au long de l'année ainsi que diverses actions en direction des enfants et des familles (projets culturels, camps d'été, etc.). Elle compte aussi des activités hebdomadaires et des stages pour tous les âges.

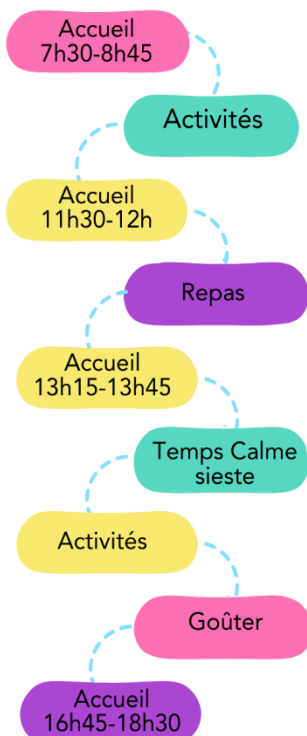


L'Accueil de loisirs périscolaire le mercredi

Périscolaire du Mercredi



Agrément pour 120 enfants de 3 à 17 ans
Dont 40 enfants de -6 ans



Équipe de direction

1 directeur.trice
2 directeurs.trices adjoints.es

Équipe des 3-5 ans

1 animateur.trice CDII
1 animateur.trice alternant.e
1 animateur.trice CEE

Équipe des 6-7 ans

2 à 3 animateur.trice CEE

Équipe des +8 ans

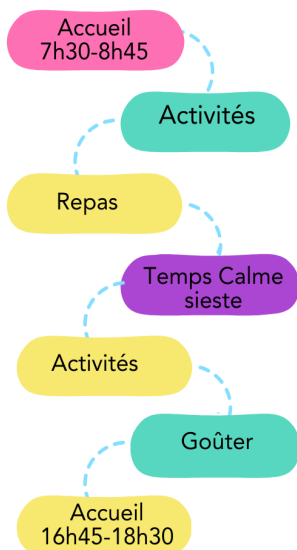
1 animateur.trice alternant.e
1 animateur.trice CEE

L'Accueil de loisirs extrascolaire

Accueil de loisirs des vacances



Agrément pour 120 enfants de 3 à 17 ans
Dont 40 enfants de -6 ans



- ✓ 2 semaines en Octobre
- ✓ 2 semaines en Février
- ✓ 2 semaines en Avril

- ✓ 6 semaines en été
- Fermeture 2 semaines en été

Équipe de direction

1 directeur.trice
2 directeurs.trices adjoints.es

Équipe des 3-5 ans

1 animateur.trice alternant.e
3/4 animateur.trice CEE

Équipe des 6-7 ans

2 à 3 animateur.trice CEE

Équipe des 8-9 ans

1 animateur.trice alternant.e
1 animateur.trice CEE

Équipe des +10 ans

1 animateur.trice CEE

Les spécificités des accueils du mercredi

Dans le cadre du plan mercredi et afin d'offrir aux enfants une diversité et une qualité d'activité, les animateurs proposent chacun un projet personnel durant l'année scolaire. Durant 2 à 8 séances, un groupe d'enfants volontaires bénéficie d'une activité riche et complète. Ils découvrent de nouveaux sports, de nouveaux instruments de musique, sont sensibilisés à différentes formes d'art, ils conçoivent des spectacles de théâtre et se représentent sur scène...

Une fois par mois les enfants ont également la possibilité de participer à une activité « à l'écoute », le principe est de leur permettre de choisir, concevoir et mener ensemble une activité.

Depuis deux ans, les enfants de 10 ans et plus, présents les mercredis, sont accueillis avec des activités spécifiquement adaptées, encadrées par le/la responsable des activités ados. Cela permet une autonomie et une liberté des projets plus importante et crée une passerelle entre l'accueil de loisirs des mercredis et l'espace ados. Cela a pour but de fidéliser les jeunes afin de les investir dans les "samedis projets" pour les accompagner dans une démarche de projet afin de mener à bien les actions qu'ils souhaitent partager ensemble.

Les parents sont invités sur les temps d'accueil à participer à certains de ces ateliers. Cela permet de créer des échanges intergénérationnels riches. Différents événements sont également organisés sur les accueils des mercredis matin et soir pour favoriser ces échanges avec les familles (buffets, spectacles, café...).





La MEJC constate en 2019 que beaucoup d'activités extra-scolaires sont proposées par les associations Millerotes le mercredi mais que le cadre professionnel des familles ne permet pas à ces dernières d'assurer l'accompagnement de leurs enfants.

Depuis septembre 2019 et afin de répondre à ce besoin, la MEJC propose aux habitants le service "espace accueil, relais associatif et pédibus du mercredi". Celui-ci donne la possibilité aux enfants de participer à des activités extra-scolaires proposées par des associations Millerotes, tout en assurant le lien avec l'accueil de loisirs de la MEJC et ainsi, garantir un moyen de garde aux familles travaillant les mercredis.

Le groupe, encadré par deux animatrices diplômées, est accueilli dans les locaux de la MEJC et se compose d'une quinzaine d'enfants par demie-journée. C'est à pied que les encadrants accompagnent les enfants au tennis, à la danse, au cirque, au dessin ou encore à la musique, tout en proposant diverses animations que les enfants

peuvent rejoindre entre leurs activités.

Fort de ses 4 années de fonctionnement, ce service est reconnu et sollicité par les familles et les associations permettant à chacun de profiter des activités de l'Accueil de Loisirs du mercredi mais également de la richesse des associations de notre commune.

Les autres accueils et activités extrascolaires

La commune de Millery dispose d'un tissu associatif riche (45 associations actives) qui propose ainsi divers temps d'accueil aux enfants, après l'école, en semaine ou bien les mercredi et/ou samedi : clubs sportifs (judo, foot, tennis de table, basket, boxe, capoeira, danse, tennis), activités culturelles (théâtre, école de musique, arts plastiques), loisirs (jeux d'échecs, cirque), activité d'éveil pour les plus petits (gym, tennis...).



La municipalité favorise autant que possible la mise à disposition de ses infrastructures (salles d'activité, gymnase, DOJO) dès 16h30 afin de faciliter l'accès des enfants aux activités proposées par les associations. La proximité avec la salle polyvalente est une plus-value pour l'école maternelle.

Certains clubs sportifs proposent également des stages lors des vacances scolaires, qui peuvent prendre la forme d'initiation à des sports variés ou à des activités culturelles, permettant de créer des passerelles entre les enfants et la découverte de nouvelles approches.

Enfin, la MEJC offre une diversité d'opportunités aux familles de se réunir et de partager des moments ludiques et conviviaux, au travers en particulier :

Des jardins partagés : terrain de pédagogie active pour les acteurs de l'enfance et la petite enfance. Les petits jardiniers y travaillent la terre, réalisent des cultures et assistent à des animations de sensibilisation sur la faune, la flore et à la consommation raisonnée. Les habitants de Millery ont un accès illimité au terrain, sous réserve d'une adhésion à un tarif préférentiel. Les Jardins participent également à la valorisation des déchets organiques dans le village grâce à des bacs à compost accessibles à tous les habitants. Ils font naître un nouvel espace de convivialité sur la commune : lieu de partage de connaissance entre les jardiniers, espace de rencontre, de stage et de formation ouverts à tous les habitants de Millery ; accueil d'intervenants extérieurs pour des événements...



Des matinées ou soirées jeux de société :

Événements gratuits rassemblant un large public. Des dizaines de familles viennent échanger autour de jeux de sociétés divers pour petits et grands. L'engouement grandissant pour ces événements est l'occasion de discuter également avec de plus en plus de familles pour connaître les envies et besoins de chacune.

4. La formation des animateurs

La commune et la MEJC développent des sessions de formation thématique des animateurs périscolaires et extrascolaires.

En outre, elles définissent conjointement une stratégie de formation et d'accompagnement au BAFA avec 5 sessions chaque année.

2022 :

- ▽ Le harcèlement entre enfants (première partie)
- ▽ PSC1 (mutualisée MEJC)
- ▽ Ateliers d'échanges de pratique sur le traitement des déchets –intervention SITOM
- ▽ Formations BAFA (5 modules)

2023 :

- ▽ Le projet d'accueil individualisé (PAI) : rôle et responsabilité
- ▽ PSC1
- ▽ Le harcèlement entre enfants (seconde partie)
- ▽ Formations BAFA (5 modules)

2024 :

- ▽ La gestion d'enfants et la communication bienveillante
- ▽ La Laïcité
- ▽ PSC1
- ▽ L'animation du temps du repas
- ▽ La lutte contre le gaspillage en restauration collective : Quels outils ?
- ▽ Harcèlement scolaire et prévention
- ▽ L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire
- ▽ Formations BAFA (5 modules)
- ▽ Réglementation ACM et déclarations sur le TAM

2025 :

- ▽ Aménagement des espaces
- ▽ Renforcer ses compétences managériales
- ▽ Gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil
- ▽ La gestion du bruit dans son restaurant
- ▽ Les peurs et les angoisses chez le jeune enfant de 0 à 6 ans
- ▽ Couleurs adolescence 4/7 : et les parents ?
- ▽ L'enfant et le goût en restauration collective
- ▽ Formations BAFA (5 modules)

5. Les partenaires

Les associations



La commune de Millery bénéficie d'une grande richesse associative, avec plus de 45 associations qui œuvrent dans des domaines variés tels que le sport, la culture, les loisirs, le social et l'enseignement.

Ces associations sont des partenaires incontournables dans le cadre du projet éducatif, car elles apportent des activités extra-scolaires qui enrichissent l'expérience des enfants en dehors de l'école.

Les représentants des parents



Les parents d'élèves, acteurs clés dans la réussite éducative, sont organisés de la façon suivante :

- **Les parents d'élèves élus** de l'école élémentaire Mil'fleurs
- **Les parents d'élèves élus** de l'école maternelle du Sentier
- **L'APEL** (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)
- **L'École Vivante** (Association de parents bénévoles qui organise des actions pendant l'année permettant de financer des projets éducatifs et culturels pour les écoles publiques)

Ces groupements de parents ont pour objectif de renforcer le lien entre l'école et les familles, de promouvoir la participation des parents aux activités scolaires, de défendre les intérêts des élèves dans une approche collaborative.

Les partenaires institutionnels

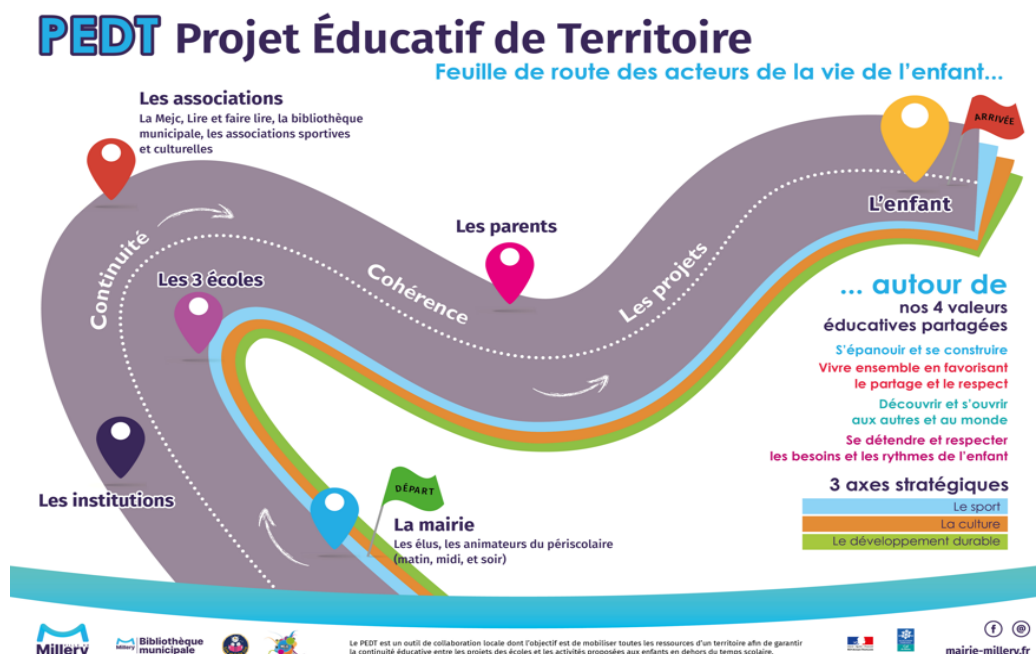
Le projet éducatif de Millery bénéficie également du soutien de plusieurs partenaires institutionnels qui jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement et la mise en œuvre des initiatives éducatives.

- **La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) du Rhône** : La Caf est un acteur clé pour le financement de diverses actions éducatives et sociales. Elle soutient des projets en faveur des familles et des enfants, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et à la réussite de leur parcours éducatif.
- **L'État - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, DSDEN et le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES ex DDCS/PP)** : Durant la phase d'élaboration du Pedt et du Plan mercredi ils assurent un accompagnement et un conseil. Ils sont chargés d'étudier et

de valider les déclarations d'accueils collectifs de mineurs avec le TAM (Téléprocédure des Accueils de Mineurs)

- **L'Éducation Nationale – Inspection de Circonscription** : L'Inspection de circonscription représente l'autorité académique et veille à la bonne mise en œuvre des programmes éducatifs sur le territoire. Elle garantit que les projets éducatifs respectent les orientations pédagogiques nationales et favorise une collaboration entre les établissements scolaires et les autres acteurs du territoire.
- **L'État – Préfecture du Rhône** : La Préfecture du Rhône soutient les initiatives éducatives dans le cadre des politiques publiques locales, en assurant la coordination entre les différents dispositifs et en facilitant le financement de projets d'envergure. Elle veille également à l'intégration des projets éducatifs dans une logique de développement territorial et de cohésion sociale.
- **La Protection maternelle et infantile (PMI)** : La Protection maternelle et infantile est un service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants et permet suite à une visite de contrôle et de conseils de pouvoir recevoir l'agrément ACM pour les accueils d'enfants de moins de 6 ans.

Partie 2 : Bilan PEDT 2022-2025



Bilan du PEDT 2022-2025

N°1 Pilotage et animation du PEDT

Le bon fonctionnement du PEDT repose sur une gouvernance structurée, favorisant une gestion efficace et un suivi régulier du projet éducatif.

Pour cela, plusieurs réunions de pilotage et de bilan sont organisées chaque année, permettant aux différents acteurs (mairie, écoles, associations, familles, enfants) d'évaluer l'évolution du projet.

Au cours de ces 3 années, une volonté constante de régulariser les échanges et les groupes de travail a amené les membres du COTECH¹ à travailler en étroite collaboration.

- **Les réunions de bilan** sont passées de 3 à 5 par année scolaire permettant d'assurer un suivi plus constant des actions et projets mis en place pour chaque période de vacances à vacances.
- **La création d'un outil de suivi commun** a permis de faciliter l'échange et le suivi tout au long de l'année et pas seulement lors des réunions.
- **La co-construction et la participation** des acteurs du PEDT ont été renforcées à travers la réécriture des projets pédagogiques des structures, la mise en place d'une commission de restauration, le changement de format des réunions de bilan public sous une forme plus interactive et l'organisation de plusieurs GT² pour la création du nouveau PEDT.

¹ Comité Technique

² Groupe de Travail

N°2 Assurer la continuité et la cohérence des différents temps éducatifs

Sur ces trois années, plusieurs actions ont été entreprises témoignant d'un engagement fort pour, à la fois consolider une **cohérence éducative durable** entre tous les temps de vie de l'enfant, favoriser une **coopération active entre les acteurs éducatifs** et améliorer la **qualité des temps d'accueil** au quotidien.

Tout en assurant un cadre harmonisé permettant de mieux répondre aux besoins des enfants et d'inscrire les pratiques dans une logique **éducative partagée, souple et structurante**, ces actions ont permis d'assurer :

Une cohérence éducative entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec :

- **La co-construction de règles de vie partagées** entre mairie, écoles et MEJC
- La participation du périscolaire mairie **aux réunions de rentrée des écoles et aux conseils de classe.**
- **Le suivi individualisé des enfants** avec des échanges réguliers entre animateurs, enseignants et familles pour ajuster l'accompagnement et travailler ensemble (ex. contrats de confiance, P.A.I. signés conjointement).

Un renforcement de la coopération entre les acteurs éducatifs avec :

- **Une dynamique collaborative qui se renforce** entre mairie, écoles, périscolaire et MEJC sur les trois années.
- **La réorganisation de la réunion de pré-rentrée animée et participative** (2024-2025), favorisant l'implication et la cohésion d'équipe.
- **Des projets d'activités qui s'appuient sur les projets d'école** (ex : cirque, JO, pays du monde...).

Une fluidité des transitions et structuration des temps éducatifs avec :

- **Une amélioration continue des temps de transition** grâce à :
 - Des **rituels**, des **codes visuels** (couleurs, affichages, pictogrammes).
 - Une **organisation coconstruite** (mairie, MEJC, écoles, associations) de ces temps.
 - Une attention portée à la **réduction du bruit**, au temps passé à table et à la **gestion fluide des groupes** sur le restaurant scolaire.
- La mise en place d'un **accompagnement au jeu sur le temps méridien** permettant de mieux adapter ce temps au rythme et au bien-être de l'enfant.

Une éducation à la citoyenneté et au développement durable avec :

- **Un tri des déchets généralisé** sur tous les temps périscolaires, avec la participation active des enfants.
- Des actions de **sensibilisation à l'équilibre alimentaire** (mallettes pédagogiques, implication des enfants sur l'élaboration des menus, interventions de professionnels (diététique, gestion des déchets ...), temps méridien repensé).

L'accessibilité et l'organisation des familles avec :

- **Une nouvelle grille tarifaire** (2023-2024) basée sur le **taux d'effort**, plus équitable et harmonisée avec la MEJC.
- **La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des inscriptions et facturations côté mairie**, similaire à celui de la MEJC, améliorant ainsi la lisibilité pour les familles et la coordination pour les équipes.

Une dynamique d'amélioration continue avec :

- **L'organisation de réunions d'équipe régulières** permettant d'ajuster les pratiques pédagogiques en fonction des observations.
- Une approche **centrée sur le bien-être de l'enfant** et sur l'adaptation permanente aux réalités du terrain.
- Un souhait de **transversalité et de collaboration interservices**, qui se renforce d'année en année.

N° 3 Développer la coopération et le partenariat entre les acteurs

Ces 3 années se sont inscrites dans une **dynamique collective**, avec un triple objectif. Celui de **renforcer les liens entre les acteurs éducatifs**, les familles, les associations et les enfants, de **diversifier et enrichir les propositions éducatives** à travers des partenariats locaux solides et **d'adapter les outils et les pratiques** à la réalité du terrain et aux besoins évolutifs des enfants.

Sur ces 3 années, la mairie et la MEJC sont devenus des **acteurs centraux du projet éducatif local**, porteurs de valeurs de coopération, d'inclusion, de participation citoyenne et de qualité éducative en assurant :

Le renforcement de la communication et de la relation avec les familles avec :

- La présence des coordinateurs périscolaires aux **réunions de rentrée scolaires** (depuis 2022) et aux conseils d'école pour instaurer un dialogue direct avec les familles.
- La mise en place **d'outils visuels** efficaces : trombinoscopes, plannings d'activités, calendriers affichés, panneaux d'affichage.
- Le développement de **supports de communication variés** : mails, Facebook, site internet, application mobile, panneaux lumineux, portail famille, M Magazine, communication physique (affiche, flyers) et oral.
- L'organisation de **temps forts familiaux** (fêtes d'hiver et d'été, journée portes ouvertes à la cantine, concours de citrouilles) pour renforcer les liens enfants-familles-équipes.
- Une réflexion en cours sur **l'amélioration de la lisibilité** des canaux numériques pour garantir une meilleure réception de l'information par les familles et une meilleure implication de leur part.

La mise en place de partenariats éducatifs, associatifs et culturels avec :

- L'implication **d'associations sportives et culturelles locales** sur les temps d'activités et/ou les temps de transition : judo, baby-gym, danse, école de musique, basket, tennis, Vovinam, Thaléia ...
- Un renforcement des liens avec la **bibliothèque municipale** (lectures, jeux, animations).
- Des interventions culturelles régulières avec **Lire et Faire Lire**.
- Un développement **d'activités intergénérationnelles** avec la mise en place de repas partagés, l'élaboration de décorations pour les aînés, des temps d'activités communs.

La participation citoyenne et l'ouverture sur le territoire avec :

- Une implication dans les **événements communaux** : Octobre Rose, Fête du Vélo, 8 décembre, plantations d'arbres...
- L'organisation d'événements de grande ampleur : La farandole de la paix (2023), Les journées de **sensibilisation aux handicaps à travers le sport** (début juillet 2024), le Festi'Carnaval (2024) ...
- La participation à des projets éducatifs à visée culturelle (Quais du départ (2023), Millery se livre (2025)).

La gestion, l'organisation et les évolutions structurelles avec :

- L'introduction d'un **système d'attestation de dépannage** pour les accueils de dernière minute.
- La rédaction d'un **nouveau règlement périscolaire** pour clarifier les règles de fonctionnement (2023-2024) et utiliser une tarification au taux d'effort, mise en place également par la MEJC.
- L'aménagement des conditions de repas au **restaurant scolaire** :
 - Le passage en **tables et chaises hautes** pour les enfants de la maternelle afin de créer plus de proximité avec les enfants et améliorer l'ergonomie pour les adultes.
 - **Le suivi de la qualité** en associant les animateurs et les enfants à l'élaboration des menus.
 - La mise en place d'un **vote à la fourchette** à la fin des repas.
 - La mise en place d'un **cahier de satisfaction**.
 - L'organisation des **portes ouvertes de la cantine** 1 fois par an.
 - La mise à disposition d'une **application** pour la diffusion des menus et des animations de la cantine.
 - L'animation d'une **réunion publique** annuelle.

N° 4 Assurer la mise en œuvre d'activités variées de qualité

Au cours de ces 3 années, l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires a évolué dans une logique d'**amélioration continue**. Elles ont témoigné d'un **engagement constant des équipes éducatives** pour construire un accueil périscolaire **réactif, chaleureux et structurant** en se concentrant sur :

L'organisation des activités et l'approche pédagogique avec :

- La mise en place d'**activités flexibles** et adaptables en fonction des besoins, de la météo, de la dynamique de groupe et du rythme de l'enfant.
- L'accent mis sur **la liberté de choix des enfants** (activités manuelles, sportives, culturelles, temps libre...).
- Des **thématiques par période** pour enrichir la programmation.
- Une organisation structurée pour accompagner l'enfant dans son **repérage temporel et spatial** (rituels, repères visuels).

La gestion des espaces et la mutualisation des ressources avec :

- Une réflexion continue sur l'aménagement et la mutualisation des espaces (mairie, écoles, MEJC, associations...).
- L'acquisition et l'appropriation d'espaces par les enfants (décors, espaces, marquages ...).
- La mutualisation durable d'une partie du **matériel pédagogique et ludique** : jeux, livres, matériel créatif, outils de sensibilisation (tri, nutrition, handicap) entre les différents acteurs.

La valorisation du temps méridien comme temps pédagogique et participatif avec :

- Des **repas à thème** (JO, Halloween...).
- Des animations ludiques autour des repas : **aliments mystères**, concours, décorations du réfectoire.
- Une sensibilisation renforcée à **l'équilibre alimentaire** via des jeux et mallettes pédagogiques.
- La mise en place de temps d'accompagnement au jeu par les équipes d'animations, répondant à la demande des enfants et des familles.

L'accompagnement et la montée en compétences des équipes avec :

- Des formations régulières : **PSC1, BAFA, BAFD...**
- Des formations spécifiques mises en place et réfléchies pour s'adapter aux problématiques de terrain : **autorité bienveillante, laïcité, gestion des conflits, gestion du bruit, jeu libre, aménagement des espaces...**
- Un travail collaboratif autour d'analyse de la pratique et des **fiches process**, pour une meilleure organisation des temps éducatifs.

Le taux d'encadrement et de fréquentation avec :

- Pour le périscolaire maternelle mairie, une adaptabilité des équipes pour respecter le taux d'encadrement d'1 animateur pour 14 enfants dont au moins 80 % de diplômés et stagiaires.
- Pour le périscolaire élémentaire mairie, une adaptabilité des équipes pour respecter un taux d'encadrement de 1 animateur pour 18 enfants.
- Pour le périscolaire MEJC, le respect du taux d'encadrement 1 animateur pour 10 enfants pour les -6 ans et 1 animateur pour 14 enfants à partir de 6 ans.
- Concernant l'accueil de loisirs extrascolaire de la MEJC : 1 animateur pour 8 enfants pour les -6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les +6 ans.
- Une évolution de la moyenne de fréquentation des temps périscolaires et extrascolaires suivante :

MOYENNE DE FRÉQUENTATION			2022-2023	2023-2024	2024-2025
MAIRIE	<i>Matin</i>	Maternelle	12	13	12
		Elémentaire	24	30	25
	<i>Midi</i>	Maternelle	93	108	104
		Elémentaire	208	209	215
	<i>Soir 1</i>	Maternelle	39	41	40
		Elémentaire	60	58	61
	<i>Soir 2</i>	Maternelle	14	18	12
		Elémentaire	21	22	20
MEJC	<i>Mercredis</i>		80-100	90-110	100-115
	<i>Extrascolaire</i>	Petites vacances	40-60	40-60	40-60-80
		Été	90-100	90-100	

Fort de l'expérience du PEDT 2022-2025, le duo Mairie-MEJC a pu s'appuyer sur les différents indicateurs des grilles d'analyses du pedt pour construire les bilans annuels.

Ces bilans sont issus du fruit de nombreux échanges avec les enfants, les partenaires des écoles, les équipes d'animations, et les représentants des associations.

Le Bilan du plan mercredi pendant le PEDT 2022-2025 :

À la MEJC, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs des mercredis ont eu la possibilité de participer et profiter de plusieurs temps forts et projets :

- **Culture en Bus** - en partenariat avec la bibliothèque.
- **Quai du départ : intervention de Mercedes Alfonso** - en partenariat avec la bibliothèque.
- **Jeux intergénérationnels** - en partenariat avec l'ADMR.
- **Repas intergénérationnels** - en partenariat avec la mairie.
- **Partir en livre chaque année** - en partenariat avec la bibliothèque et lire et faire lire.
- **Création de cabanes à oiseaux** - en partenariat avec les espaces verts de la mairie.
- **Festi'Carnaval.**
- **Journée bleue chaque année** - en partenariat avec la mairie.
- **Concours de citrouille chaque année** - en partenariat avec le périscolaire.
- **Projet handicap** - en partenariat avec le périscolaire.
- **Un jour une couleur** - en partenariat avec le périscolaire et les ATSEM.
- **Thème commun : voyage dans le temps** - en partenariat avec le périscolaire.
- **Ateliers cuisine à l'occasion de la fête d'hiver** - en partenariat avec l'Atelier du Goût Thé.
- **Spectacle de la fête d'hiver : La volubile.**
- **Millery se livre** - en partenariat avec les éditions Auzou et la bibliothèque.
- **Visite des jardins partagés et suivi des plantations.**
- **Séance d'équitation avec la poneyterie.**

La multitude de ces projets témoigne de la richesse des partenariats que nous pouvons mettre en place sur ces temps privilégiés du mercredi à la MEJC.

Perspectives et Améliorations

Fort de 3 années riches de projets et d'analyses des pratiques, des pistes d'améliorations ont été identifiées pour le prochain PEDT :

- Conserver un suivi régulier et efficace, avec des bilans périodiques et des ajustements continus.
- Impliquer davantage les familles dans la co-construction des actions éducatives.
- Développer les activités éducatives autour de l'écologie et la citoyenneté.
- Renforcer le lien entre temps scolaire et périscolaire pour assurer une continuité pédagogique optimale.
- Continuer de développer le lien entre les associations et le périscolaire.
- Objectif RH sur le recrutement et la formation.
- Continuer la formation des équipes.
- Améliorer la stratégie de communication globale.
- Évaluer la faisabilité de la déclaration ACM du périscolaire élémentaire.
- Améliorer les conditions d'accueil au restaurant scolaire.
- Consolider et développer la passerelle enfance-jeunesse.
- Pérenniser les activités à destination des adolescents.
- Équilibre entre les temps d'activités et les moments de détente afin de mieux respecter le rythme des enfants
- Co Écriture d'une charte ATSEM
- Continuer à faire vivre le CMJ et le groupe collège

Partie 3 : PEDT 2025-2028

1. Orientation générale

1.1 Enjeux

La réflexion engagée par la commune pour l'élaboration de son nouveau PEDT 2025-2028 est concomitante avec la nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030 engagée avec la CAF.

Cette concordance des calendriers a permis de :

- Dresser un premier point d'étape de la politique Enfance, déclinée en particulier au sein du PEDT.
- Réaliser un diagnostic avec les partenaires de la commune, en lien avec celui fourni par la Caf, qui a fait ressortir les atouts, les forces, les faiblesses.
- L'élaboration des différentes fiches thématiques composant la CTG 2026-2030 qui représentent les enjeux de la politique enfance-jeunesse.

1.2 Gouvernance

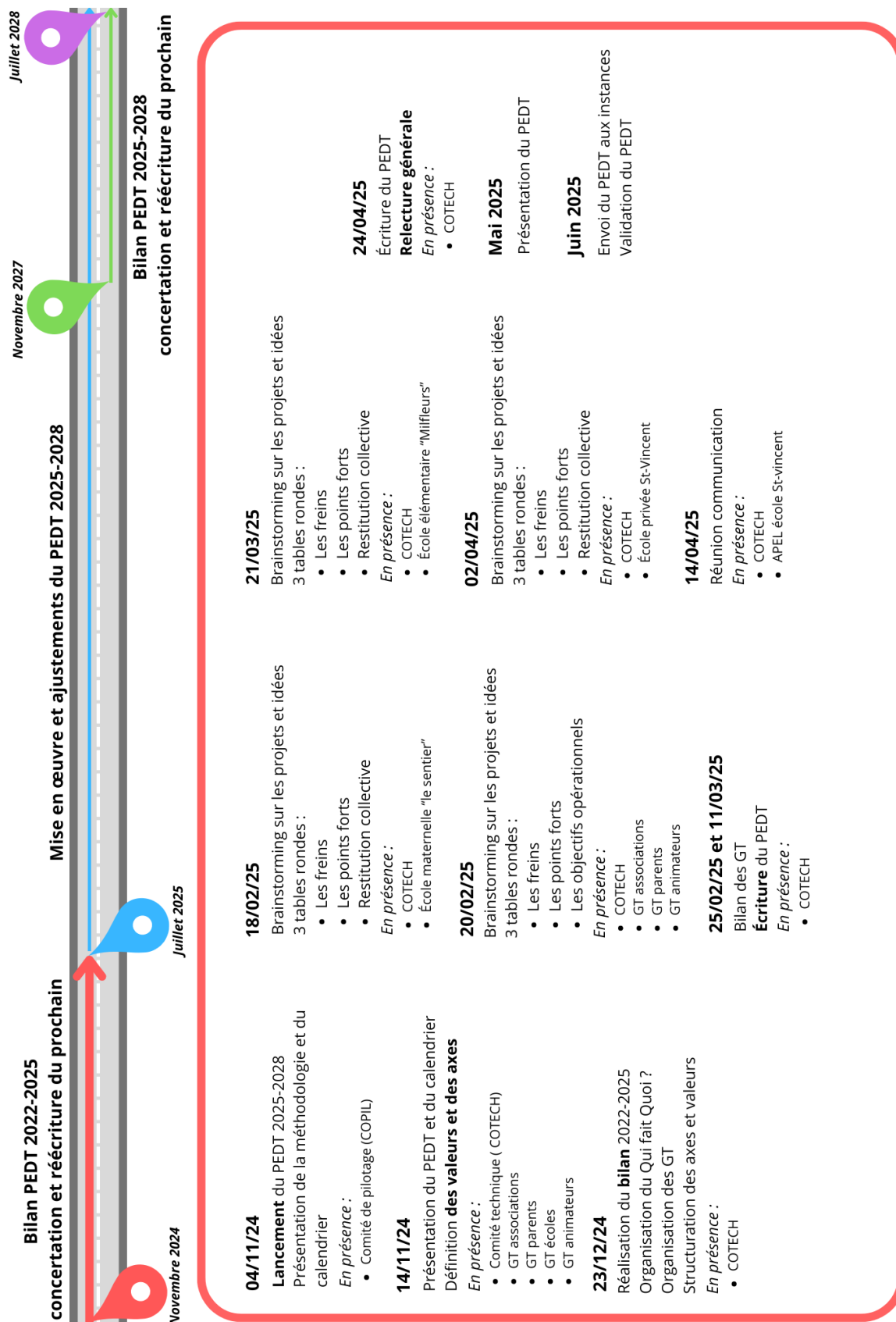
La gouvernance du projet a été construite pour intégrer les partenaires de la communauté éducative de la Ville de Millery dans le processus de décision.

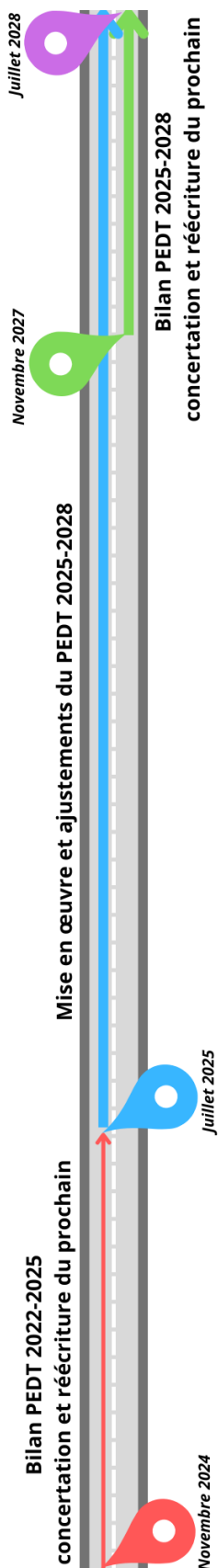
Elle vise à donner une place à chacun, dans la mesure de son domaine d'intervention, de ses compétences et de ses responsabilités.

Les différentes instances de gouvernance ont pour vocation à créer des espaces de débat, d'échanges de pratiques dans le but de mener des actions transverses et de qualité.

Le comité de Pilotage - COPIL	Le Comité technique - COTECH	Les groupes de travail thématiques - GT
• Madame le maire • Élu(e) à la vie scolaire et aux projets éducatifs • Directeur Général des Services • Responsable du pôle Enfance, Culture • Les coordinateurs périscolaire • La présidente de la MEJC • Le directeur de la MEJC • La directrice de l'ALSH de la MEJC	• Élu(e) à la vie scolaire et aux projets éducatifs • Responsable du pôle Enfance, Culture • Les coordinateurs périscolaires • La directrice de l'ALSH de la MEJC	• Membres du COTECH • Différents partenaires en fonction de la thématique : ➢ Les enfants ➢ Les parents ➢ Les associations ➢ Les directrices d'école ➢ Les enseignants ➢ Les institutions

1.3 Calendrier de renouvellement du PEDT





Septembre 2025 - Juillet 2028

Bilan par période (5 par an)
Bilan de l'année écoulée (1 par an)

En présence :

- COTECH
- COPIL

Ponctuellement

GT sur différentes thématiques

En présence :

- COTECH
- Différents partenaires

Novembre 2027 - Juillet 2028

Mise en place de bilan globaux

Évaluation générale du PEDT

Mise en place de GT

Écriture PEDT 2028-2031

En présence :

- COTECH
- COPIL
- Différents partenaires

2. Nouveau PEDT 2025-2028

2.1 Méthodologie de construction du PEDT

Format utilisé :

Le comité technique a fait le choix de créer du lien et de favoriser les débats en organisant plusieurs rencontres ; l'animation de ces rendez-vous s'est faite sous forme d'ateliers participatifs avec des échanges de points de vue, de recueil de besoins, de recensement d'idées qui ont ensuite été traduits sous forme de :

- Valeurs.
- Conditions de réussite.
- Objectifs généraux.
- Objectifs opérationnels.

Mode d'animation :

Le comité technique a utilisé des moyens de présentations ludiques sous forme de PowerPoint, d'étiquettes géantes...

Les participants ont tous été amenés à présenter leur point de vue grâce à des jeux de positionnement dans l'espace, en utilisant des étiquettes, des codes couleurs...

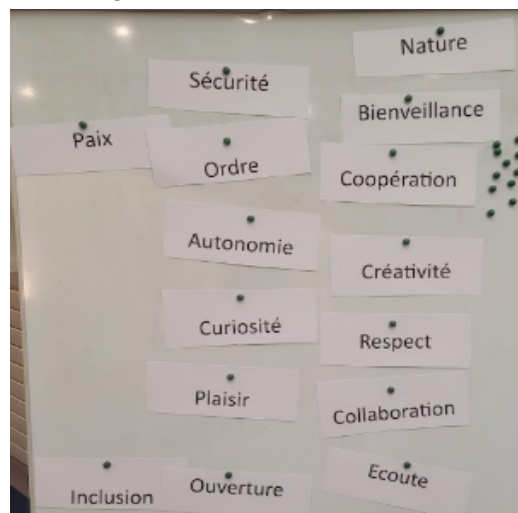
Le bilan synthétique des 6 GT PEDT est le suivant :

- Des groupes de travail organisés dans un délai restreint pour avancer collectivement sur la définition et l'écriture du PEDT.
- Une forte participation des acteurs du territoire : parents d'élèves, parents d'élèves élus, enseignantes, directrices d'école, associations, élus, animatrices périscolaires.
- Une envie partagée de travailler collectivement, de créer des passerelles entre les partenaires.
- Les acteurs du territoire ont partagé leurs points de vue, idées, attentes...

Pour rappel le PEDT est un outil de mise en œuvre des thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité de la CTG, dont l'un des principes est de s'appuyer sur les instances partenariales existantes.

2.2 Les valeurs du pedt

Le 1er GT a défini les valeurs principales du Pedt qui sont organisées de la manière suivante :



2.3 Les 7 conditions de réussite du Pedt

Le 1er GT a également identifié les fondations du nouveau PEDT qui représentent les conditions de réussite transverses à tous les objectifs.



- 1- Mettre en place un périscolaire qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite de l'épanouissement de l'enfant
- 2- S'adapter au rythme de l'enfant
- 3- Développer les notions de partage, d'entraide et de solidarité chez l'enfant
- 4- Mettre en place des actions autour du sport, de la culture et du développement durable
- 5- Amener l'enfant à être acteur et responsable de ses choix
- 6- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités nouvelles et diversifiées
- 7- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

2.4 Les 4 objectifs généraux du PEDT

Le PEDT s'est construit autour de 4 objectifs généraux :

- N°1 Pilotage
- N°2 Dynamique d'animation et partenariat
- N°3 Vie quotidienne
- N°4 Communication

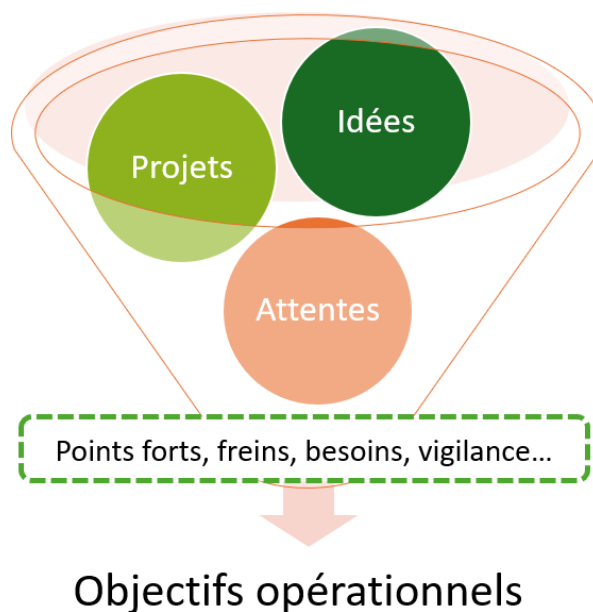
2.5 Les 11 objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels ont été définis à l'occasion des rencontres avec :

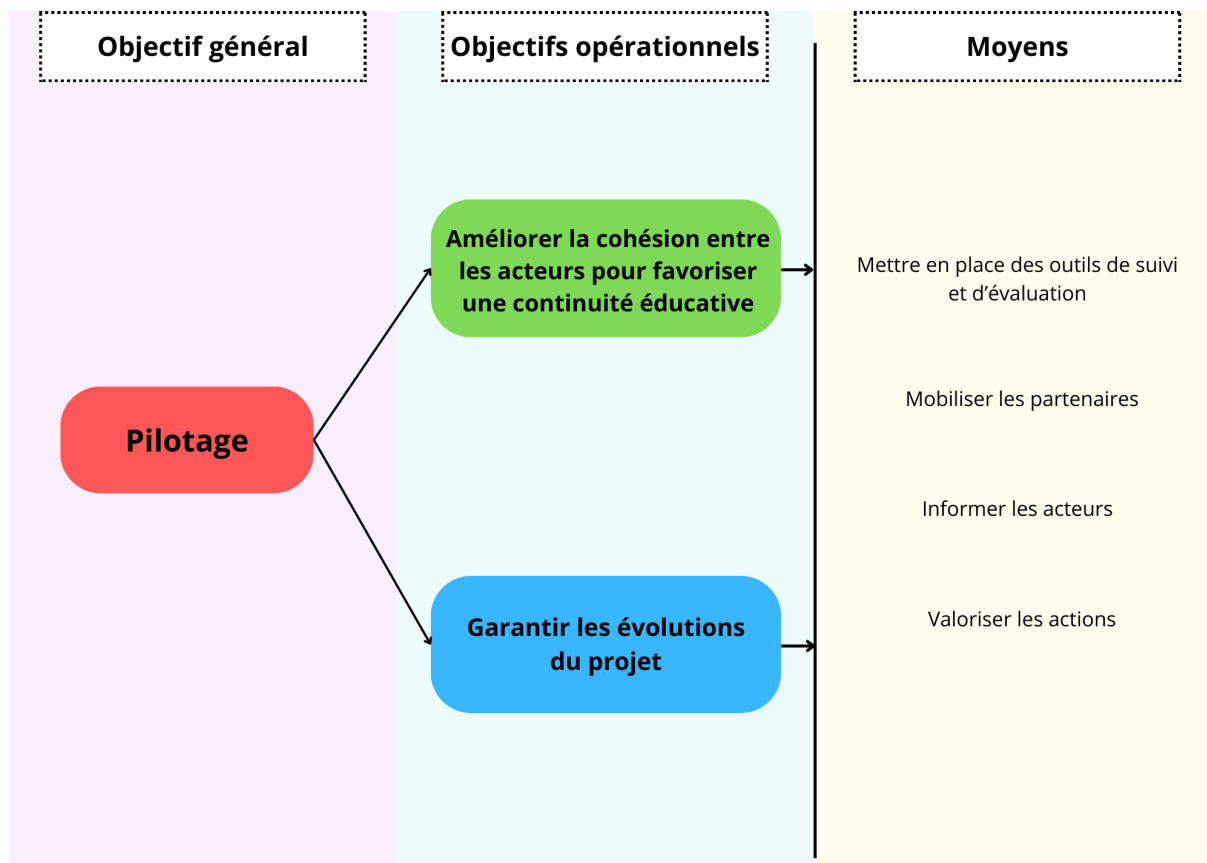
- Les équipes éducatives des 3 écoles.
- Les associations de la commune.
- Les parents d'élèves.
- Les animateurs périscolaires.
- Les membres du comité technique.

Les GT thématiques ont fait ressortir des idées, des points de vue, des projets... qui, une fois analysés par le prisme des points forts, des freins, des points de vigilances, des besoins, ont permis d'élaborer :

- Les objectifs opérationnels du PEDT.
- Les moyens pour atteindre ces objectifs.



Objectif général N° 1 : Pilotage



Objectif général N° 2 : Dynamique d'animation et partenariat



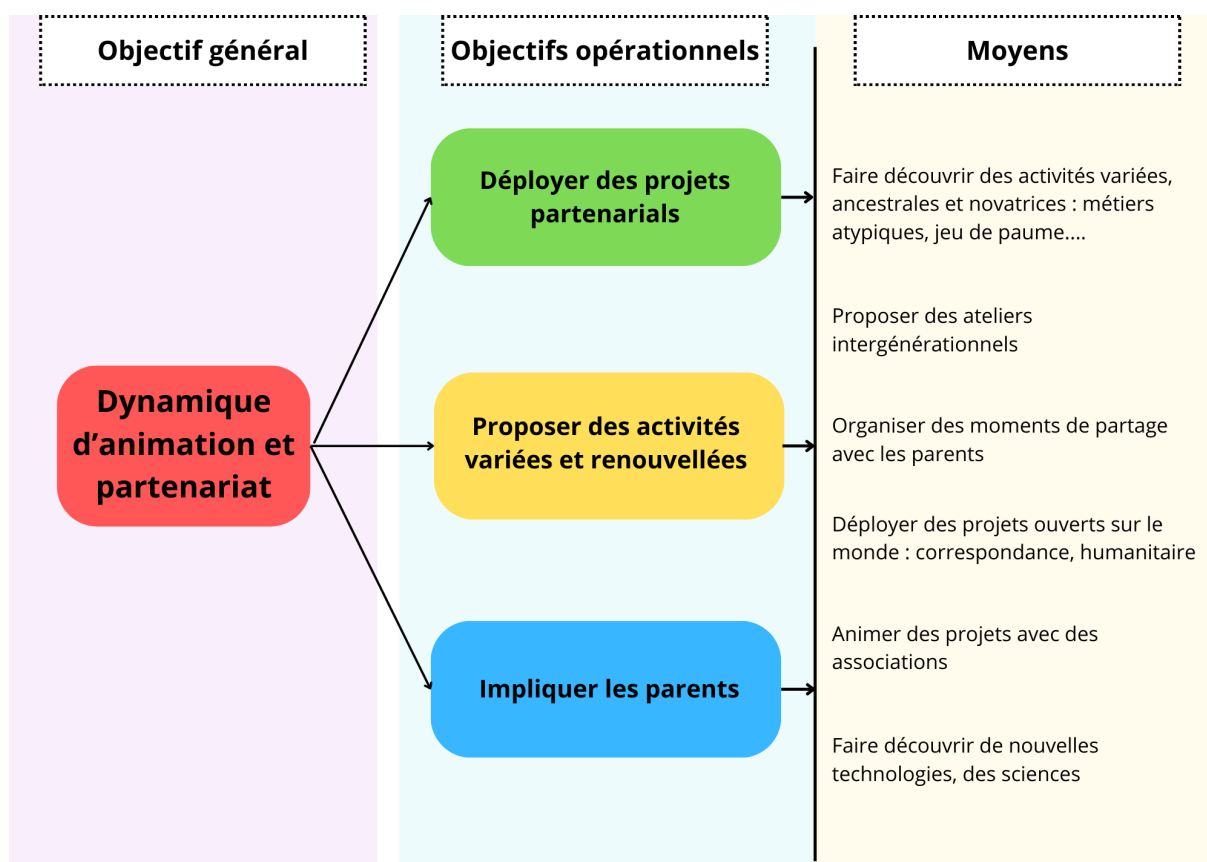
Lors des échanges, plusieurs idées ont émergé dans lesquelles des valeurs inévitables ont été omniprésentes :

La bienveillance, la vigilance des encadrants, l'ouverture d'esprit de chacun, la diversité, l'entraide...

Il est plutôt rassurant de constater que ces valeurs sont partagées, elles font partie intégrante du PEDT puisqu'elles représentent les conditions de réussite à l'ensemble du projet.

À partir de ces échanges, différentes propositions ont été formulées pour dynamiser l'animation et le partenariat.

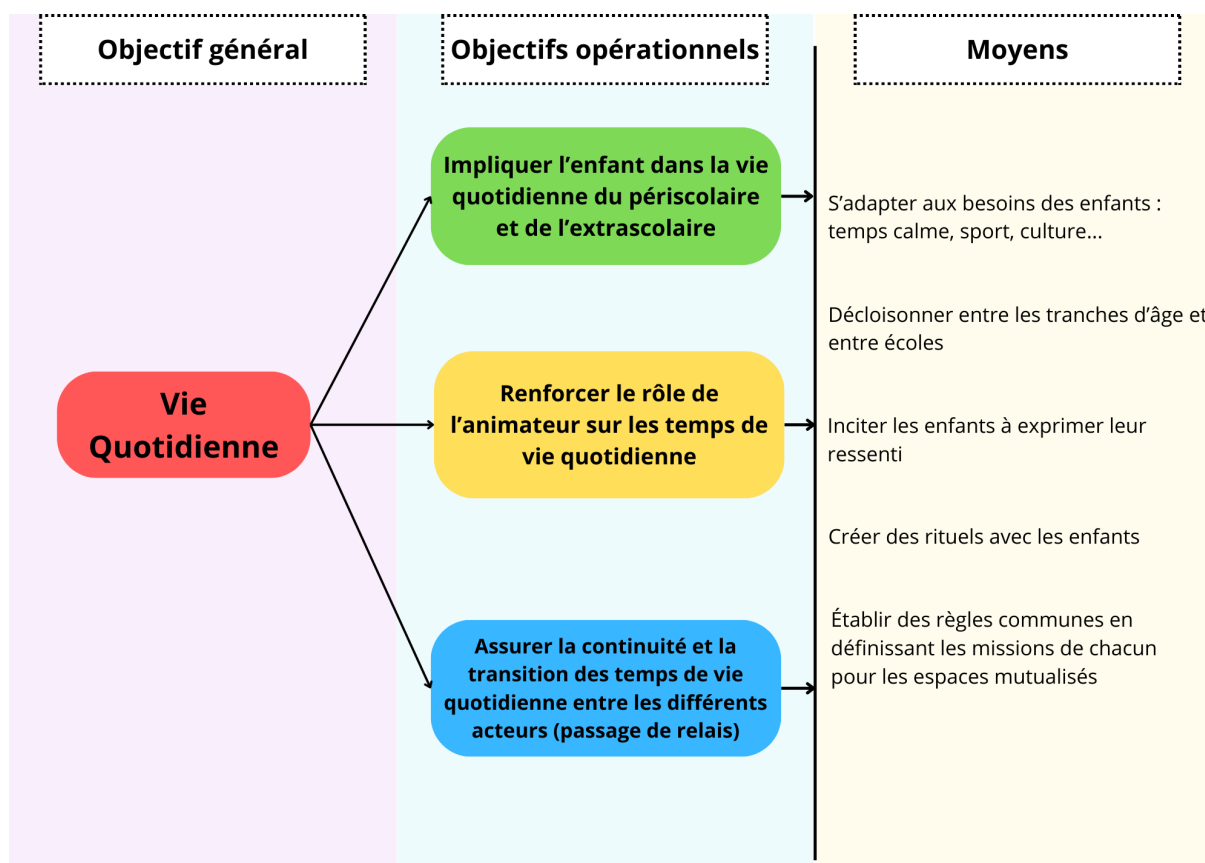
À l'issue de ce travail, trois objectifs opérationnels ont été définis avec les moyens de leur réussite.



Objectif général N°3 : Vie quotidienne

Lors des échanges, les différents partenaires se sont accordés à dire que le choix de l'enfant, le rôle des encadrants et la continuité entre les temps étaient les points importants de cette thématique.

Au terme d'une discussion enrichissante, divers moyens et axes de travail sont ressortis.

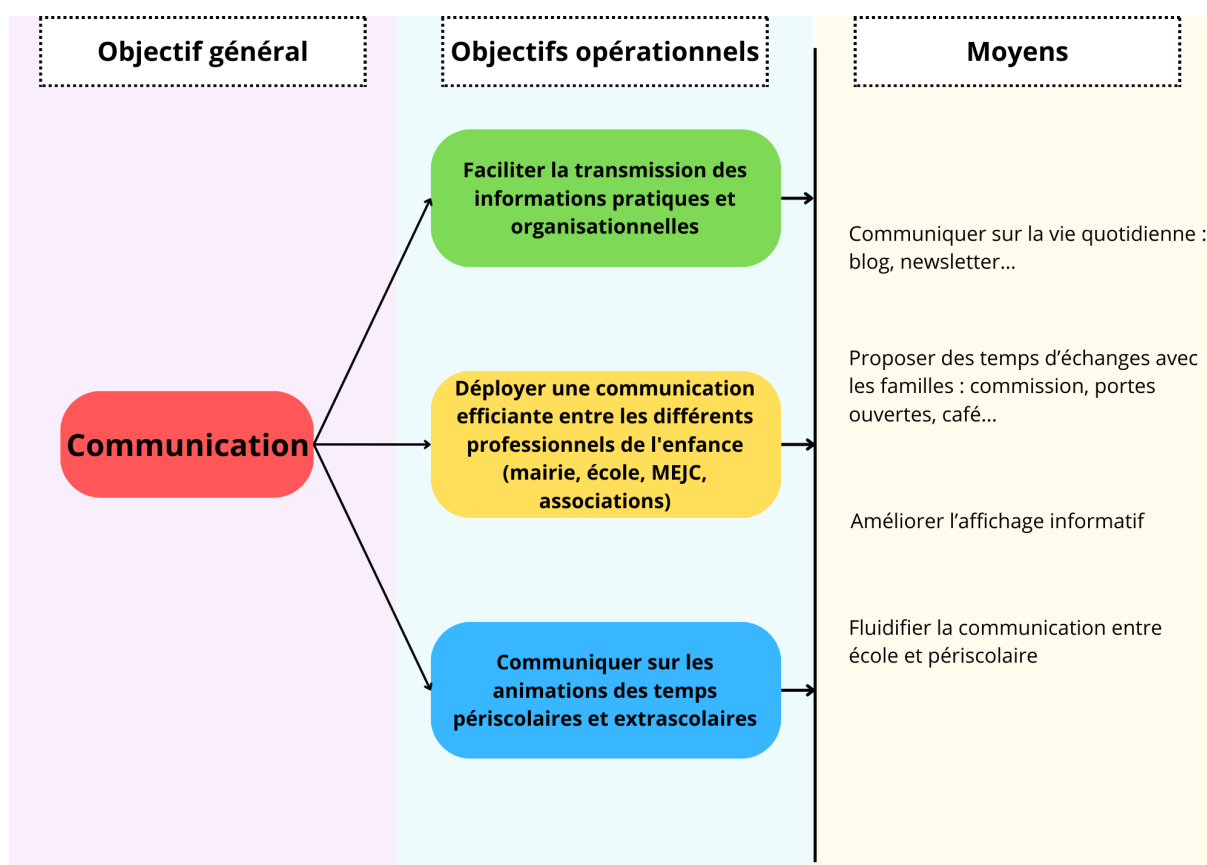


Objectif général N°4 : Communication



Lors des échanges, plusieurs constats ont émergé : un manque de visibilité autour du fonctionnement, une circulation de l'information parfois incomplète ou tardive, une difficulté à toucher l'ensemble des familles de manière efficace. À partir de ces observations, différentes propositions ont été formulées pour optimiser la communication.

À l'issue de ce travail, les trois objectifs opérationnels suivants ont été définis ainsi que divers moyens.



3. Évaluation du PEDT

3.1 La méthodologie

La méthode proposée s'appuie sur la participation de tous les acteurs.

Nous avons fait le choix de plusieurs outils :

- Des observations de terrain.
- Des échanges lors des comités techniques, groupes de travail thématiques, conseil d'école, activités, ...
- Des tableaux de suivis.
- Des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des enfants, animateurs, parents.
- Des entretiens (parents, enseignants, agents communaux, associations...).
- Un bilan par année.

3.2 Les critères

La démarche vise à mener une évaluation tout au long du déroulement du Projet Éducatif Territorial.

Afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des acteurs a souhaité fonctionner à partir des fiches d'évaluation présentées par la suite, outils indispensables pour mesurer la qualité du service rendu en fonction de critères :

- Quantitatifs
- Qualitatifs



Objectif général	Objectifs opérationnels	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
N°1 Pilotage	1. Favoriser une cohésion entre les acteurs pour favoriser une continuité éducative	- Nombre de réunions (COFIL, GT) - Régularité des rencontres - Nombre et type de participants	- Satisfaction des acteurs sur l'organisation et la mise en œuvre - Production à l'issue des rencontres d'éléments de bilan et de préconisations - Réalisation du plan d'actions, niveau d'avancement, adaptation
	2. Garantir les évolutions du projet		

Objectif général	Objectifs opérationnels	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
N°2 Dynamique d'animation et partenariat	1. Déployer des projets partenariaux	- Nombre de réunions, GT, évènements : écoles/mairie, MEJC/Mairie, avec les enseignants et les animateurs, avec l'équipe du restaurant scolaire, avec les associations, avec les parents	- Des activités périscolaires diversifiées, adaptées et originales - Points de convergence entre les différents projets pédagogiques
	2. Proposer des activités variées et renouvelées	- Nb de projets communs (école, Mairie, MEJC, associations ...) - Nb de partenaires associés : parents, associations... - Nb d'activités/projets d'animation par période - Nb d'animateurs communs (mairie-MEJC-écoles)	- Règles de fonctionnement/de vie partagées (ex tri déchets, mutualisation) et/ou coconstruites - Réussite des projets engagés - Adaptabilité du contenu aux différentes tranches d'âge - Évaluations des activités et des projets par les enfants et les animateurs
	3. Impliquer les parents		- Organisation d'animation en lien avec le restaurant scolaire - Structuration autour de priorités transverses : DD, culture, ouverture à tous - Satisfaction des parents lors de leur participation sur des temps d'animation



Objectif général	Objectifs opérationnels	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
N°3 Vie quotidienne	1. Assurer la continuité et la transition des temps de vie quotidienne entre les différents acteurs (passage de relais)	- Nb d'enfants inscrits (péri, MEJC, asso) - Taux d'encadrement - Nb de retard trajets / retard parents / d'accidents, mots cahiers - Nb de rituels mis en place - Nb de rappel au règlement intérieur - Nb de rendez-vous familles ou de temps de gestion des conflits (avec enfants ou école/Mairie)	- Qualité de l'encadrement, mise en place de formation, analyse de pratique - Matériel (activités, PPMS) et équipements mutualisés - salles mutualisées - Fluidité des temps de transition - Respect du rythme de l'enfant - Règles de vie communes - Affichage des règles de vie - Mise en œuvre et adaptation des procédures sur le terrain, répartition des rôles (fiche process) - mise à jour et partage - Organisation d'animation en lien avec le restaurant scolaire - Satisfaction des parents, des animateurs et des enseignants sur l'organisation - Satisfaction des enfants - Appropriation des lieux d'accueil - Respect des horaires et des consignes - Motivation des animateurs - Prise en compte du retour des enfants sur les repas - Participation des enfants à l'élaboration des menus
	2. Renforcer le rôle de l'animateur sur les temps de vie quotidienne	- Nb d'échanges et de GT concernant les temps de transition et les règles de vie communes (écoles, associations ...) - Nb de réunions et GT avec les animateurs - Nb d'animateurs diplômés - Nb de formations mises en place - Nb de temps "à l'écoute" - Nb d'animations lors des repas (ingrédients mystères, repas à thème...)	
	3. Impliquer l'enfant dans la vie quotidienne du périscolaire et de l'extrascolaire		

Objectif général	Objectifs opérationnels	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
N°4 Communication	1. Faciliter la transmission des informations pratiques et organisationnelles	- Fréquence et nombre des échanges avec les différents représentants (parents, associations, écoles ...) - Le nombre de réunions publiques, portes-ouvertes	- Efficacité des outils de communication - Application des principes de communication constructive et positive, écoute, transparence des différents interlocuteurs
	2. Communiquer sur les animations des temps périscolaire et extrascolaire	- Les moyens de communication utilisés (flyer, site internet, mail, Newsletter) - Les moyens de restitutions mis en place	- Instances d'échange formalisées avec les représentants identifiés des parents et communication fluide entre les parents à partir des parents délégués
	3. Déployer une communication efficiente entre les différents professionnels de l'enfance (mairie, école, MEJC, associations)		- Satisfaction et retours des différents destinataires - Anticipation de la communication - Prise en compte des propositions des pistes d'amélioration

3.3 Les outils

Fiche d'évaluation de l'objectif général – Pilotage

Objectifs opérationnels :

1. Favoriser une cohésion entre les acteurs pour favoriser une continuité éducative
2. Garantir les évolutions du projet

Projet / actions	Mise en oeuvre	Acteurs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Objectifs opérationnels

Fiche d'évaluation de l'objectif général - Dynamique d'animation et partenariats

Objectifs opérationnels :

1. Déployer des projets partenariaux
2. Proposer des activités variées et renouvelées
3. Impliquer les parents

Projet / actions	Mise en œuvre	Acteurs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Objectifs opérationnels
Semaine du handicap (finalité en avril 2025)	-temps fort sur les valeurs du sport -4 activités autour des sens -lectures autour des handicaps	-Périscolaire -MEJC -Bibliothèque -3 écoles	-400 enfants sur les temps périsco et scolaire -110 enfants sur le temps du mercredi -3 écoles participantes -Projet réalisé 1x sur l'année	-Retours positifs des parents -Retours positifs des enfants	-Déployer des projets partenariaux -Proposer des activités variées et renouvelées

Fiche d'évaluation de l'objectif général - Vie quotidienne

Objectifs opérationnels :

1. Assurer la continuité et la transition des temps de vie quotidienne entre les différents acteurs (passage de relais)
2. Renforcer le rôle de l'animateur sur les temps de vie quotidienne
3. Impliquer l'enfant dans la vie quotidienne du périscolaire et de l'extrascolaire

Projet / actions	Mise en oeuvre	Acteurs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Objectifs opérationnels

Fiche d'évaluation de l'objectif général – Communication

Objectifs opérationnels :

1. Faciliter la transmission des informations pratiques et organisationnelles
2. Communiquer sur les animations des temps périscolaire et extrascolaire
3. Déployer une communication efficiente entre les différents professionnels de l'enfance (mairie, école, MEJC, associations)

Projet / actions	Mise en oeuvre	Acteurs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Objectifs opérationnels

Valorisation du PEDT

Millery vient de franchir une étape clé dans sa politique éducative avec la signature de son nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) en présence des partenaires.

Une fois le PEDT lancé, le faire connaître est essentiel pour qu'il vive et soit compris par toutes et tous. Chacun pourra le consulter sur le site de la mairie <https://mairie-millery.fr/>.

Des COPIL réguliers réunissant tous les partenaires, des interventions en conseil d'école, de publications sur le magazine municipal nous permettront pendant toute sa durée de continuer à le faire vivre, à l'évaluer et à l'enrichir.

Inauguration le jeudi 4 septembre 2025 à 18h en salle du conseil municipal.

Invitation | Signature PEDT 2025 - 2028

Le service Enfance-Jeunesse de Millery
vous invite à la signature du renouvellement
du Projet Éducatif De Territoire 2025 - 2028
en présence de Françoise Gauquelin, Maire de Millery

Jeudi 4 septembre 2025,
à 18h,
en salle du Conseil municipal



Conclusion et remerciements

Ce PEDT, construit collectivement reflète notre volonté commune de placer l'enfant au cœur de nos préoccupations éducatives et de construire, ensemble, pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent, de qualité, adapté à ses besoins et enrichi par la diversité et la complémentarité des temps de vie, à l'école comme en dehors.

Il n'aurait pu voir le jour sans la collaboration précieuse, active et constructive de nombreux partenaires. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos remerciements les plus sincères à l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la construction de ce projet structurant.

En particulier, nous tenons à saluer le travail et à remercier chaleureusement Valérie Prette, responsable du pôle enfance jeunesse de la commune de Millery, Corentin Theallier, Sarah La Marca et Thomas Pizot, coordinateurs périscolaires et Louise Rivière directrice de l'accueil de loisirs de la MEJC qui ont piloté ce projet. Leur rigueur, leur persévérance et leur sens du lien ont été les piliers de cette démarche collaborative.

Merci aux équipes pédagogiques et aux directrices d'école, qui ont su apporter leur expertise et leur regard sur les besoins des enfants et les réalités du terrain.

Merci aux animateurs périscolaires, qui incarnent au quotidien les valeurs de ce projet, avec professionnalisme et bienveillance.

Merci aux associations locales, dont l'implication enrichit notre offre éducative.

Merci à Monsieur Brun, aux services de l'État, à l'Éducation nationale, à la CAF, pour leur accompagnement, leur disponibilité, et leur appui indispensable à la structuration du projet.

Merci également aux parents d'élèves, qui ont partagé leurs attentes, leurs préoccupations, et qui nous ont aidés à rester connectés à la réalité des familles.

Merci à Céline Rothéa, Adjointe déléguée à la vie scolaire et aux projets éducatifs pour son engagement et son soutien constant, essentiel pour relever les enjeux éducatifs actuels, et valoriser tous les acteurs impliqués.

Le PEDT de Millery est désormais lancé. Il ouvre une dynamique que nous continuerons à faire vivre ensemble, dans un esprit de dialogue, de confiance et d'engagement commun.

Merci à toutes et à tous pour votre contribution à cette belle réussite collective.